



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le vendredi 14 juin 2024

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE :

À l'occasion des journées de lutte contre l'ambroisie qui débuteront le 15 juin, la Préfecture de la Haute-Savoie et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes rappellent l'importance de la mobilisation de toutes et tous dans la lutte contre cette plante très allergisante, et ce, notamment avant le démarrage de sa floraison.

Avec le printemps, réapparaît l'ambroisie, cette plante envahissante et très allergisante. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la plus touchée de France*, plus de 700 000 personnes sont allergiques à ses pollens dont 59 000 personnes en Haute-Savoie. L'ARS qui pilote le dispositif régional de lutte contre cette plante, s'appuie notamment sur un réseau de plus de 3 000 référents communaux et intercommunaux, animé par FREDON Auvergne-Rhône-Alpes. Néanmoins, collectivités, professionnels et particuliers, nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre l'ambroisie, en signalant ou détruisant les plants avant qu'ils ne fleurissent et libèrent leurs pollens.

Reconnaître l'ambroisie à feuilles d'armoise

En France il existe 3 espèces d'ambroisie faisant l'objet d'une surveillance dont l'ambroisie à feuilles d'armoise (ambrosia artemisiifolia) capable de se développer rapidement dans tout type de milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc).

Les feuilles de l'ambroisie à feuilles d'armoises sont assez caractéristiques :

- profondément découpées,
- vertes sur les deux faces,
- absence d'odeur aromatique (contrairement aux armoises communes et annuelles avec lesquelles on peut la confondre),
- la tige des plants en fleur est plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

Elle évolue dans la saison pour devenir, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Sa destruction obligatoire est assurée notamment par des agents communaux...

Actuellement, la lutte est encadrée par un arrêté préfectoral dans chaque département de la région qui rend obligatoire la destruction de l'ambroisie. Un réseau de référents communaux et intercommunaux de plus de 3 000 agents, dont 200 en Haute-Savoie est constitué pour suivre cette lutte.

Par ailleurs, les gestionnaires de grands linéaires, les professionnels agricoles, du BTP, etc. sont également engagés dans la lutte contre l'ambroisie. En Auvergne-Rhône-Alpes, 34% des destructions concernent les bords de route et 33% les chantiers. (Source : Plateforme Signalement-Ambroisie - données 2021).

... mais chacun peut avoir un rôle et notamment les particuliers invités à lutter contre la prolifération de l'ambroisie dans leur jardin!

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, occupant d'un terrain doit l'entretenir de manière régulière et adaptée afin d'empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie et ainsi réduire l'émission de pollens et les stocks de graines dans les sols.

Comment faire?

> <u>L'arracher soi-même</u>:

Après vous être assuré qu'il s'agit bien d'un plant d'ambroisie, vous pouvez l'arracher - avant la période des pollens, c'est-à-dire avant qu'il ne soit en fleur - et laisser le plant sur place après arrachage. Il est recommandé de porter des gants afin de ne pas irriter les mains.

> Ou signaler sa présence :

S'il ne vous est pas possible de l'arracher vous-même ou bien si vous détectez beaucoup de plants en dehors de chez vous, utilisez la plateforme de signalement de l'ambroisie disponible sur internet (https://signalement-ambroisie.atlasante.fr), via une application téléchargeable sur les téléphones mobiles, ou appelez le numéro de signalement : 0 972 376 888.

Les signalements déclarés sur la plateforme sont transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction des plants.

Si vous avez un doute concernant l'identification de la plante, envoyez une photo par mail à l'Observatoire des ambroisies : contact@signalement-ambroisie.f

Les journées de lutte contre les ambroisies : du 15 au 30 juin

Chaque été, entre le 15 et le 30 juin ont lieu les Journées de lutte contre les ambroisies pendant lesquelles des animations sont organisées pour informer le grand public et les professionnels sur les problèmes générés par les ambroisies et pour encourager la mise en place d'actions de lutte. [En savoir plus : <u>Journées de lutte contre les Ambroisies</u>]

En savoir plus : Ambroisie : dispositifs pour se protéger et lutter contre sa prolifération

* Présence d'ambroisie à feuilles d'armoise en France et en Auvergne-Rhône-Alpes Cartes issues du site ambroisie-risque.info



